

PARTICULIERS |

EXTRAIT
DES TARIFS
au 1^{er} mars 2017

CONDITIONS APPLIQUÉES
AUX OPÉRATIONS BANCAIRES

Vous trouverez dans ce dépliant les tarifs de vos principales opérations bancaires **applicables à partir du 1^{er} mars 2017**.

L'extrait standard des tarifs est commun à l'ensemble de la profession bancaire et correspond aux opérations les plus courantes. Dans les chapitres suivants, un code graphique vous permet d'identifier rapidement tous les tarifs évoluant à la hausse comme à la baisse.

L'absence de contestation de ces nouvelles conditions dans un délai de deux mois avant application vaut acceptation de votre part de la nouvelle tarification. En cas de refus, vous pouvez résilier sans frais la Convention de compte et de services dans ce même délai de deux mois.

↘ Tarif en baisse

↗ Tarif en hausse

Extrait standard des tarifs au 1^{er} mars 2017*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Tarifs en €
■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
■ Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Messalia)	3,65 € par mois Soit pour information 43,80 € par an
■ Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte CB Visa ou CB MasterCard)	45 € par an
■ Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte CB Visa ou CB MasterCard)	45 € par an
■ Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte CB V PAY)	35 € par an
■ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) - Carte CB Visa ou CB MasterCard	1 € par retrait à partir du 4 ^e retrait par mois
■ Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) · En agence : · Par l'Internet :	3,80 € par virement GRATUIT
■ Paiement d'un prélèvement SEPA · Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : · Frais par paiement d'un prélèvement :	GRATUIT GRATUIT
■ Commission d'intervention	8 € par opération avec un plafond de 80 € par mois
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Quiétis)	30 € par an
■ Frais de tenue de compte	2 € par mois⁽¹⁾ Soit pour information 24 € par an

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard de tarifs.

Les tarifs figurant dans la présente brochure incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les évolutions seront répercutées automatiquement au client.

(1) Prélèvés trimestriellement soit 6 €. Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de Générïs, des Services Bancaires de Base, de l'offre Haute Fidélité, les moins de 25 ans, les clients BFM et Banque Privée, les comptes inactifs.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte et de services _____
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Service Bienvenue) _____
À partir du 6 février 2017, Société Générale transmet vos nouvelles coordonnées bancaires :
 - Soit à l'ensemble des émetteurs de prélèvements ou de virements réguliers
 - Soit à certains de ces émetteurs réguliers que vous choisissez
- Transfert de compte dans une autre agence Société Générale _____

GRATUIT
GRATUIT

GRATUIT

Relevés de compte

- Relevés de compte de particulier (papier ou en ligne)
 - mensuel _____
 - hebdomadaire ou journalier (1 envoi gratuit par mois) _____ *par envoi*
 - par quinzaine ou classé par type d'opérations _____ *par an*

GRATUIT
1,00
16,00

BON À SAVOIR Frais de relevé mensuel classé par type d'opérations inclus dans la cotisation des Services Essentiels JAZZ.

Tenue de compte

- Frais de tenue de compte actif⁽¹⁾ _____ *par mois*
Frais par compte, plafonnés à une facturation par client quel que soit le nombre de comptes détenus et prélevés trimestriellement

2,00

BON À SAVOIR Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de Générés, des Services Bancaires de Base, de l'offre Haute Fidélité, les moins de 25 ans, les clients BFM et Banque Privée, les comptes inactifs.

- Frais de tenue de compte inactif⁽²⁾ _____ *par compte et par an*
(après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du *Code Monétaire et Financier*)
- Courrier conservé à l'agence _____ *par compte et par mois* ➔

30,00
maximum⁽³⁾

10,00

Services en agence

- Retrait d'espèces dans une agence Société Générale autre que celle qui tient le compte
- Frais de location de coffre-fort _____ (*à partir de*) *par an* ➔
- Accès illimité au service de consultation et d'édition de relevés sur automates ("Service Éclair Consultation") _____ *par trimestre*

GRATUIT

110,00

4,50

BANQUE À DISTANCE

Internet et Services mobiles⁽⁴⁾

- Abonnement aux services banque à distance _____

GRATUIT

Téléphone mobile

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Messalia)⁽⁵⁾ _____ *par mois*
 - réduction pour les 12-15 ans _____
 - pour les adhérents JAZZ (contrats souscrits avant le 17/01/2011) _____ *par mois*
 - pour les adhérents JAZZ moins de 25 ans (contrats souscrits avant le 17/01/2011) _____ *par mois*
 - pour les détenteurs de Générés _____ *par mois*

3,65
- 50 %
3,15

1,08

2,75

(1) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes Titres et PEA ne sont pas concernés par cette facturation.

(2) Les comptes et livrets d'épargne réglementés ne sont pas concernés par cette facturation.

(3) À concurrence du solde disponible sur le compte.

(4) Seuls les coûts de connexion sont à votre charge.

(5) Dans le cas où le SMS est envoyé sur 2 numéros mobiles différents, la cotisation est doublée.

Téléphone fixe

- Frais d'utilisation des services de banque à distance

Service Client

3933

Service 0,30 € / min
+ prix appel

Des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi.
24 h/24, consultation de vos comptes et urgences.

Depuis l'étranger + 33 (0)1 76 77 3933. Tarif TTC au 01/10/2016.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Cotisation des cartes de paiement (par an)

- | | |
|--|--------|
| ■ Carte CB Visa Infinite (débit immédiat ou différé)..... | 330,00 |
| ■ Carte CB Visa Premier ou CB Gold MasterCard (débit immédiat ou différé)..... | 135,00 |
| ■ Carte CB Visa ou CB MasterCard (débit immédiat ou différé)..... ➔ | 45,00 |
| · réduction pour les moins de 25 ans..... | - 50 % |
| ■ Carte CB V PAY (débit immédiat)..... | 35,00 |
| · réduction pour les moins de 25 ans..... | - 50 % |

Cotisation des cartes de retrait (par an)

- | | |
|--|---------|
| ■ Carte CB Service Éclair Cirrus..... | 30,00 |
| ■ Carte de retrait Société Générale..... | GRATUIT |

Options des cartes de paiement (hors cotisation des cartes)

- | | |
|---|---------|
| ■ e-Carte Bleue (numéro de carte bancaire virtuel à usage unique)..... par an ➔ | 12,00 |
| · pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite..... | GRATUIT |
| ■ Option carte Collection..... | |
| · modèle avec visuel..... par an | 12,00 |
| · modèle avec visuel et services..... par an | 24,00 |
| · réduction Collection So Music pour les moins de 30 ans..... | - 50 % |
| ■ Option crypto dynamique ⁽¹⁾ par an | 12,00 |
| ■ Option Crédit ⁽²⁾ | GRATUIT |
| (associée à un crédit renouvelable Alterna, hors coût du crédit) | |
| ■ Choix du code secret..... par demande | 10,00 |
| · pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite ou CB Visa Alterna..... | GRATUIT |

BON À SAVOIR Frais du choix du code secret inclus dans la cotisation des Services Essentiels JAZZ.

Opérations diverses (par opération et hors cotisation des cartes)

- | | |
|---|---------|
| ■ Envoi de carte à domicile (à son renouvellement)..... | GRATUIT |
| ■ Réédition de codes..... | |
| · code secret de la carte..... | 10,00 |
| ■ Frais d'opposition (blocage) de la carte..... | |
| · par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse)
hors frais de remplacement de la carte..... | GRATUIT |
| · par la banque (pour motif utilisation abusive)..... | GRATUIT |
| ■ Frais de remplacement de la carte..... | |
| · à l'occasion de son renouvellement automatique..... | GRATUIT |
| · en cas de dysfonctionnement..... | GRATUIT |
| · à la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé..... | 16,00 |
| · suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse..... | 16,00 |

BON À SAVOIR Frais de remplacement suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse, inclus dans la cotisation des Services Essentiels JAZZ.

(1) Hors cartes CB MasterCard, CB Gold MasterCard et American Express.

(2) Hors cartes CB V PAY et American Express.

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA⁽¹⁾

- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA⁽²⁾
- Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA⁽²⁾
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA⁽²⁾

BON À SAVOIR Frais inclus dans la cotisation des Services Essentiels JAZZ.

GRATUIT
GRATUIT
12,50

CHÈQUES

- Frais d'envoi de chéquier
 - Par lettre suivie
 - En recommandé simple (hors frais postaux) *par envoi*
- Frais d'émission d'un chèque de banque

BON À SAVOIR Les frais d'émission d'un chèque de banque par an sont inclus dans la cotisation JAZZ, ainsi que les frais d'émission de 3 chèques de banque par mois dans la cotisation Générés.

- Frais d'opposition sur chèque(s) ou chéquier par l'émetteur (perte ou vol)

BON À SAVOIR Frais de mise en opposition sur chèque(s) pour perte ou vol inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ et les détenteurs de Piano.

GRATUIT
2,30
14,00

12,50

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

JAZZ

Services Essentiels

La carte

- Une carte de paiement à débit immédiat ou différé
Pour les adhérents de 15 ans : carte CB V PAY (à débit immédiat).
Pour les adhérents de 16-17 ans : carte CB V PAY, CB Visa ou CB MasterCard (à débit immédiat).

Des services associés à la carte

- Le choix du code secret de la carte
- Le remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse
- Un forfait mensuel de retrait d'espèces aux distributeurs de billets hors Société Générale et Crédit du Nord (sauf carte CB V PAY)⁽³⁾

Quiétis

Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement, clés ou papiers, couvrant également le vol ou le bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable de l'assuré, ainsi que la prolongation de la garantie constructeur (à compter du 01/01/2017).

Des services essentiels au quotidien

- Le relevé de compte classé par type d'opérations
- L'émission d'un chèque de banque par an
- Les oppositions sur chèque(s) pour perte ou vol
- Les révocations de mandat(s) de prélèvement SEPA
- Dès 18 ans : une Facilité de caisse (sous réserve de l'acceptation de la banque)
- Pour les 18-24 ans : forfait d'exonération d'intérêts débiteurs ("agios")

Les autres avantages

- Exonération des frais de tenue de compte actif
 - Accès au programme de fidélité Filigrane et, à partir de 18 ans, accès à la plateforme commerciale en ligne Grande Avenue
- Cotisation mensuelle selon le type de carte
- avec une carte CB V PAY ➔ **7,85**
 - avec une carte CB Visa ou CB MasterCard ➔ **8,50**
 - avec une carte CB Visa Premier ou CB Gold MasterCard ➔ **16,10**
 - avec une carte CB Visa Infinite ➔ **31,00**

(1) Service permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

(2) Voir renvoi (3) page 5.

(3) Voir tarif page 5.

Options de JAZZ

	Tarifs en €
■ Option Tranquillité (option comprenant le Service Opposition Toutes Cartes, le Service Mémoire et l'assurance Garantie Prix) _____ par mois	0,65
■ Option Souplesse (accessible à partir de 18 ans, option comprenant un forfait d'exonération d'intérêts débiteurs ("agios"), les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé et une assurance décès accidentel) _____ par mois ➔	3,15
■ Option Alerte SMS (abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS) _____ par mois	2,15
■ Option Internationale (accessible à partir de 18 ans) ⁽¹⁾	
• Initial _____ par mois Exonération des commissions ⁽²⁾ Société Générale sur 6 paiements par carte et 2 retraits ⁽³⁾ hors zone euro par mois	10,00
• Intense _____ par mois Exonération des commissions ⁽²⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et tous les retraits ⁽³⁾ hors zone euro.	17,50
• Illimité _____ par mois Exonération des commissions ⁽²⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et sur tous les retraits ⁽³⁾ et tous les virements occasionnels non SEPA ⁽⁴⁾ (internationaux) émis ou reçus avec coordonnées bancaires correctes du bénéficiaire.	25,00
• Étudiants de moins de 30 ans ⁽⁵⁾ _____ par mois Exonération des commissions ⁽²⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et sur tous les retraits ⁽³⁾ hors zone euro.	5,00

Réduction tarifaire	Mineurs	18-24 ans	Jeunes Actifs (25-29 ans)	JAZZ Duo
Services Essentiels	- 75 %	- 50 % ⁽⁶⁾	- 20 % ⁽⁶⁾	- 50 % ⁽⁷⁾
Option Tranquillité	- 50 %	- 50 %	- 20 %	-
Option Souplesse	-			-
Option Alerte SMS	- 50 %			-
Option Internationale ⁽⁸⁾	-			- 50 % ⁽⁷⁾

Les réductions Mineurs, 18-24 ans, Jeunes Actifs et JAZZ Duo ne sont pas cumulables. La réduction la plus avantageuse est appliquée.

- (1) Contrats souscrits avant le 30/03/2016, par mois : Niveau 1 à 3,75 €, Niveau 2 à 11,50 €, Niveau 3 à 16,00 €.
- (2) Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelle commission prélevée par la banque correspondante.
- (3) Par carte, dans un distributeur automatique de billets.
- (4) Exonération des frais pour émission ou réception de virements non SEPA facturés par Société Générale, hors commissions éventuelles prélevées par la banque correspondante.
- (5) Sur présentation d'un justificatif du statut d'étudiant en cours de validité.
- (6) La réduction est applicable uniquement à la carte CB V PAY, CB Visa ou CB MasterCard.
- (7) Si deux JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage JAZZ Duo s'applique sur la cotisation JAZZ disposant de la carte la moins chère et sur les cotisations des options Tranquillité et Internationale éventuellement rattachées.
- (8) Le niveau Étudiants ne bénéficie d'aucune réduction tarifaire.

GÉNÉRIS : OFFRE DESTINÉE AUX CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE

■ Cotisation mensuelle

Offre comprenant une carte CB V PAY, 3 chèques de banque par mois, l'accès illimité à l'espace sécurisé Internet, un nombre illimité de paiements par TIP SEPA, prélèvements SEPA, virements SEPA occasionnels et virements permanents initiés via Internet, 1 virement permanent initié en agence par mois, 4 virements SEPA occasionnels traités en agence par mois, 1 alerte par SMS sur le niveau du solde du compte (dès que celui-ci passe sous le seuil de 100 €), un plafonnement des commissions d'intervention et des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA, ainsi que l'exonération des frais de tenue de compte actif.

- Tarif préférentiel sur Messalia (voir page 3) *par mois*
- Tarif préférentiel sur le Service Éclair Consultation *par trimestre*

Tarifs en €

3,00

2,75

2,25

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- par opération, dans la limite de 80 € par mois 8,00
- par opération, pour les détenteurs de Génériss, dans la limite de 20 € par mois 4,00

Opérations particulières

- Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire 15,00
- Frais par opposition à tiers détenteur, par avis à tiers détenteur et par saisie attribution 111,00
- Frais par opposition administrative (plafond de 111 €) *en % du montant dû* 10 %
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 15,00
- Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision ➔ 15,00

Incidents de paiement

Les sommes perçues dans le cadre de ces forfaits par Société Générale à l'occasion du rejet d'un chèque ou d'un autre moyen de paiement, pour défaut ou insuffisance de provision, comprennent l'ensemble des frais bancaires facturés au titulaire du compte, quelles que soient la dénomination ou la justification de ces sommes.

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ... *par chèque* ➔ 15,00
 - Cette lettre est émise avant le rejet d'un chèque sans provision entraînant l'interdiction d'émettre des chèques
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - pour un chèque ≤ à 50 € 30,00
 - pour un chèque > à 50 € 50,00
- Frais de rejet de prélèvement SEPA, TIP SEPA pour défaut de provision
 - pour un montant < à 20 € Montant du rejet 20,00
 - pour un montant ≥ à 20 € 20,00
- Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision
 - pour un virement < à 20 € ou à destination d'un compte Société Générale **GRATUIT**
 - pour un virement ≥ à 20 € à destination d'une autre banque 20,00

OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

Virement vers l'étranger

■ Emission d'un virement non SEPA (International)

Virement dans une devise autre que l'euro et/ou virement vers un pays en dehors de la zone SEPA (voir renvoi (3) page 5).

- Frais par virement occasionnel non SEPA⁽¹⁾ (international) :

Options de frais possibles	Initié par Internet ⁽²⁾		Traité en agence		
	"Share" ⁽³⁾	"Our" ⁽⁴⁾	"Share" ⁽³⁾	"Our" ⁽⁴⁾	"Ben" ⁽⁵⁾
• Virement <= 500 €	9,00 €	9,00 € + 20,00 €	13,00 €	13,00 € + 20,00 €	-
• Virement > 500 € ⁽⁶⁾	13,00 €	13,00 € + 20,00 €	0,10 % du montant (mini. 26,00 €)	0,10 % du montant (mini. 26,00 €) + 20,00 €	-

Les frais "share" sont obligatoires pour tout virement en devise de l'EEE⁽⁷⁾ autre que l'euro vers un pays de l'EEE⁽⁷⁾.

Virement en provenance de l'étranger

■ Réception d'un virement non SEPA (International)

Virement dans une devise autre que l'euro et/ou virement en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA (voir renvoi (3) page 5).

- Frais par virement occasionnel non SEPA⁽¹⁾ (international) :
 - Virement < = 150€
 - Virement > 150€

BON À SAVOIR Le virement international s'effectue sans commission de change.

BON À SAVOIR Exonération de frais Société Générale⁽⁸⁾ dans l'option Internationale JAZZ de niveaux illimité ou 3 (voir page 7).

GRATUIT
22,00

(1) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du bénéficiaire.

(2) Voir tarif page 3.

(3) Seuls les frais facturés par Société Générale sont à la charge du donneur d'ordre.

(4) Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (incluant les frais des banques étrangères).

(5) Les frais par virement facturés par Société Générale sont à la charge du bénéficiaire. Cette option n'est pas disponible sur Internet.

(6) Au-delà de 4 000€, veuillez contacter votre Conseiller Clientèle.

(7) Pays de l'Espace Économique Européen : pays de l'Union Européenne (U.E.), Islande, Liechtenstein, Norvège.

(8) Frais par virement émis ou reçu, hors commissions éventuelles prélevées par la banque correspondante.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- Facilité de caisse ou Découvert confirmé
 - Frais de dossier

Le TAEG est indiqué sur les relevés de compte et susceptible de variation à chaque trimestre civil. *Pour information, le TAEG appliqué au 1^{er} octobre 2016 pour les Facilités de caisse et Découverts varie de 6,94 % à 20,00 %.*
- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs ("agios") *par trimestre* ➔
- Piano *par an*

Offre complémentaire de la Facilité de caisse incluant un forfait d'exonération d'intérêts débiteurs ("agios"), une assurance décès accidentel et les frais de mise en opposition sur chèques perdus ou volés.
- Demande de décompte de remboursement anticipé (par dossier)
 - Offre émise jusqu'au 30/06/2016
 - Offre émise depuis le 01/07/2016

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Services de gestion déléguée

- Alliage Gestion
 - De 15 000 à 75 000 € en compte titres ou PEA *par mois* ➔
 - De 30 000 à 100 000 € en assurance vie *par mois* ➔
 - Au-delà de ces montants *par mois* ➔
- Gestion Sous Mandat
 - À partir de 75 000 € en compte titres ou PEA
 - À partir de 100 000 € en unités de compte confiées en gestion en assurance vie

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- Cotation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Quiétis⁽¹⁾)
 - prime titulaire *par an*
 - prime co-titulaire *par an*
 - Quiétis prend également en charge la perte ou le vol des clés ou papiers, ainsi que le vol ou le bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable de l'assuré. S'y ajoute, à compter du 01/01/2017, la prolongation de la garantie constructeur de 24 mois (électroménager - matériel électronique et informatique)

SUCCESSIONS

- Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement
 - commission calculée en fonction du montant des avoirs détenus (hors Assurance Vie) au jour du décès

Tarifs en €

nous consulter
nous consulter

6,00

38,00

25,00
GRATUIT

14,50

14,50

43,50

nous consulter

30,00

19,80

0,5 % + 85,00
(max : 850,00)

(1) QUIÉTIS est composé de contrats d'assurance collective de dommages à adhésion facultative et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de Sogessur, de Juridica et d'Europ Assistance France. Entreprises régies par le Code des assurances. Ces contrats sont présentés par Société Générale dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr). Cette offre est valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat.

RÉSOLUDRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service. Néanmoins, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

En cas de problème ou d'insatisfaction, rapprochez-vous de votre Conseiller de clientèle ou du Directeur de votre agence. Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez faire appel au Service Relations Clientèle.

 **Par courrier** Société Générale - Service Relations Clientèle
BDDF/SEG/SAT/SRC
75886 Paris Cedex 18

 **Par téléphone** 01 42 14 31 69
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30

 **Par fax** 01 42 14 55 48

 **Par e-mail** relations.clientele@socgen.com

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 2 jours et à vous tenir informé sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnels.

EN DERNIER RECOURS, LE MÉDIATEUR

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une *Charte de la Médiation*, disponible sur le site particuliers.societegenerale.fr, qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention. Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse ci-dessous. Le Médiateur vous répondra directement dans un délai de 2 mois maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Si celle-ci vous convient, Société Générale s'engage par avance à la mettre en œuvre sans délai.

 **Par courrier** Le Médiateur auprès de Société Générale
17, cours Valmy
92987 Paris La Défense Cedex 7

 **Sur le site Internet** www.mediateur.societegenerale.fr

Vous pouvez retrouver les Conditions Générales actuelles de la Convention de compte et de services Particuliers sur le site particuliers.societegenerale.fr ou en faire la demande auprès de votre Conseiller en agence. À partir du 30 novembre 2016, vous pouvez consulter sur le site Internet ou en agence les conditions applicables au 1^{er} février 2017, conformément au paragraphe Modifications des Conditions Générales de la Convention de compte et de services Particuliers - Titre 4 : Dispositions Diverses



0031

À VOS CÔTÉS



pour vous informer



CONTACTEZ

votre Conseiller en agence



CONNECTEZ-VOUS

particuliers.societegenerale.fr

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

Société Générale - BBDF/DCM/MCO - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18
SA au capital de 1 009 380 011,25 EUR - 552 120 222 RCS PARIS - Siège social :
29, bd Haussmann 75009 Paris - Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à
l'ORIAS sous le n° 07 022 493 - SG - 11/2016



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage
du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence
minimale sur l'environnement.